

Critères de sélection pour les coureurs U17 concernant la participation aux manches de la Coupe de France 2024-2025 de cyclo-cross

L'inter-région U17/U15 (H/F) se déroulera le dimanche 6 octobre 2024 à Cruguel (56). Le règlement de cette épreuve précise notamment les quotas qualifiés par Comité régional pour les épreuves à venir (Coupe de France et Trophée de France).

Concernant les coureurs U17H, les 50 premiers de l'inter-région Nord-Ouest permettront d'obtenir un quota de coureurs par Comité Régional.

Concernant les Filles U17F, les 34 premières de l'inter-région Nord-Ouest permettront d'obtenir un quota de coureurs par Comité Régional.

Les quotas remportés sur l'épreuve interrégionale sont acquis pour l'ensemble des manches de la Coupe de France et non-nominatif. Chaque Comité Régional à la responsabilité de sélection de ses coureurs. Les coureurs ayant terminés dans les 50 premiers de l'inter-régions (ou les 34 premières pour les filles) ne seront donc pas qualifiés d'office pour toutes les manches. Voici les critères qui seront pris en comptes :

Première manche de la Coupe de France à Nommay (20 octobre 2024)

L'ensemble des coureurs bretons, qui se sont qualifiés sur le quota U17 (H et F) lors de l'inter-région Nord-Ouest à Cruguel, sera retenu pour participer à la première manche de la Coupe de France.

Ces coureurs devront confirmer, suite à un mail envoyé par le Comité Régional, leur présence à cette manche. En cas de désistement d'un ou de plusieurs qualifiés, des coureurs pourront être repêchés (dans la limite des quotas obtenus) en fonction des résultats du début de saison, de la course réalisée à Cruguel et de l'avis des Conseillers Techniques Départementaux.

Deuxième manche de la Coupe de France à Pierric (10 novembre 2024)

Garçons :

Les coureurs ayant marqué des points (40 premiers) sur la première manche de Nommay, ainsi que les coureurs terminant jusqu'à la 60ème place (les coureurs terminant dans les 60 premiers d'une manche sont placés sur la grille de départ de la manche suivante) seront retenus dans la sélection.

Concernant les quotas restants, les coureurs seront retenus en 1er critère sur les résultats des Cyclo-cross en Bretagne depuis le début de saison et en 2ème critère l'avis des CTD ou des référents cyclo-cross des départements.

Filles :

Les filles classées dans les 25 premières du classement général provisoire de la Coupe de France seront retenues dans la sélection

Concernant les quotas restants, les coureuses seront retenues en 1er critère sur les résultats des Cyclo-cross en Bretagne depuis le début de saison et en 2ème critère l'avis des CTD ou des référents cyclo-cross des départements.

Troisième manche de la Coupe de France à Troyes (24 Novembre 2024)

Garçons :

Les coureurs classés au classement général de la Coupe de France après les 2 manches de Nommay et Pierric, ainsi que les coureurs terminant dans les 60 premiers à Pierric seront retenus dans la sélection.

Concernant les quotas restants, les coureurs seront retenus, comme critère principal, sur les résultats de la seconde manche de la Coupe de Bretagne à Vern sur Seiche.

Filles :

Les filles classées dans les 25 premières du classement général provisoire de la Coupe de France, ainsi que les coureuses terminant dans les 25 premières à Pierric seront retenues dans la sélection.

Concernant les quotas restants, les coureuses seront retenues, comme critère principal, sur les résultats de la seconde manche de la Coupe de Bretagne à Vern sur Seiche.

Finale de la Coupe de France à La Ferté Bernard (15 Décembre 2024)

Garçons :

Les coureurs classés au classement général de la Coupe de France après les 3 premières manches, ainsi que les coureurs terminant dans les 60 premiers à Troyes seront retenus dans la sélection.

Concernant les quotas restants, les coureurs seront retenus, comme critère principal, sur les résultats du Championnat de Bretagne de Quimper.

Filles :

Les filles classées dans les 25 premières du classement général provisoire de la Coupe de France, ainsi que les coureuses terminant dans les 25 premières à Troyes seront retenues dans la sélection.

Concernant les quotas restants, les coureuses seront retenues, comme critère principal, sur les résultats du Championnat de Bretagne de Quimper.

